

PRATIQUES SPORTIVES

N/Réf. : 2021 026 CH/OB

Paris le 2 juin 2021

Olivier Bovyn
Vice-président de la FFVoile
Pratiques Sportives – Voile Légère

Objet : ILCA/Laser

A Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents
de club

Chère Présidente, Cher Président,

La mise en place des règles européennes anti-monopoles a provoqué un conflit entre l'Association Internationale de la Classe Laser (ILCA, International Laser Class Association) et Laser Performance, constructeur pour l'Europe et les Etats Unis, et propriétaire de l'appellation Laser.

Ceci conduit à une situation assez paradoxale où, si Laser Performance continue à fabriquer et à distribuer des bateaux sous la dénomination Laser, ces derniers ne sont pas reconnus par l'ILCA, et ne portent donc pas la building plaque World Sailing nécessaire à leur conformité aux règles de classe...

Inversement, la société Laser Performance, propriétaire de l'appellation commerciale, s'oppose à toute utilisation du nom Laser dans la communication autour des épreuves organisées pour ces bateaux que nous appelions Laser jusqu'à aujourd'hui...

Dans l'attente de la résolution de ce litige, et afin de ne pas mettre les structures organisatrices en porte à faux vis-à-vis de la société Laser Performance, ni de les exposer à des poursuites, la FFVoile, comme toutes les autres Autorités Nationales de par le monde, a dû rebaptiser les « Laser » en « ILCA » :

- Le laser 4.7 devient ILCA 4
- Le laser Radial devient ILCA 6
- Le laser Standard devient ILCA 7

En revanche les Codes bateaux pour le calendrier et le logiciel de classement Freg ne changent pas :

- LAS4 pour l'ILCA 4
- LAR pour l'ILCA 6
- LAS pour l'ILCA 7

Pour les mêmes raisons, nous avons changé les intitulés des régates déjà inscrites au calendrier : le mot Laser n'apparaît plus dans les intitulés des régates et a été remplacé par ILCA. Vous devrez de la même façon utiliser la nouvelle dénomination ILCA pour les régates que vous inscrirez désormais au calendrier, l'ancienne appellation n'étant plus accessible.

Pour ce qui est des avis de course, nous vous conseillons pendant cette période de transition de ne plus utiliser le mot Laser, mais plutôt les mots Standard, Radial, ou 4.7.

S'agissant de la partie admission, la classe française préconise l'utilisation de la phrase suivante :

« La régates sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque "ILCA" ou "Laser". Tous les bateaux doivent avoir une plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit, en accord avec les règles de classe ILCA et les Régulations de World Sailing. »

Tout comme vous, nous ne pouvons que déplorer le caractère ubuesque de cette situation qui nous est imposée...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une belle saison et de belles régates en ... ILCA.

Olivier Bovyn

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F.
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72